

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

### OBJET DE L'ENQUÊTE

Cette enquête publique unique porte à la fois sur :

- Le projet de révision du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de Rives (arrêté n°2025\_662 en date du 12/09/2025)
- L'actualisation du **zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de RIVES dans le cadre du PLU** (arrêté 2025\_662 en date du 12/09/2025)

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Rives représentée par son Maire, M. Julien STEVANT, et dont le siège administratif est situé à la mairie – Place de la Libération.

Toute information peut être demandée auprès des services techniques de la ville -Tél.04.76.91.37.36.

Le responsable du projet de zonage assainissement des eaux usées est la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) représentée par son président, M. Bruno Cattin, dont le siège administratif est situé 40 Rue Mainssieux, CS 8363 – 38516 Voiron Cedex.

Toute information peut être demandée auprès de la direction Cycle de l'Eau -Tél.04.76.67.60.10.

Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale et a fait l'objet de l'avis de la MRAe en date du 10/09/2025. L'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe sont joints au dossier d'enquête publique. Le projet de zonage d'assainissement n'a pas été soumis à l'évaluation environnementale par décision de la MRAe en date du 11 juillet 2025.

### DATES DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rives, Place de la Libération, **du lundi 6 octobre 2025 au mercredi 5 novembre 2025 à minuit** pour une durée de 31 jours.

Le tribunal administratif de Grenoble a désigné, par ordonnance du 31/07/2025, Mme Capucine MORIN, biologiste, retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera mis à disposition du public à la mairie, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 11h30 et pendant les permanences de la commissaire enquêtrice à la mairie (voir jours et heures ci-dessous).

Un dossier dématérialisé pourra également être consulté gratuitement sur un poste informatique installé à la mairie pendant les mêmes périodes d'ouverture sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6674>.

### CONSIGNATION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre unique sera mis à disposition du public en mairie.

Le public pourra également adresser un courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice : « Enquête publique sur la révision du PLU, mairie de Rives – BP 106 - 38147 Rives Cedex ».

Enfin, le public pourra également déposer ses observations sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6674> ou à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6674@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6674@registre-dematerialise.fr). Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6674> et donc visibles par tous.

### PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Rives, place de la Libération, aux dates et heures suivantes :

- **Vendredi 10 octobre de 14h00 à 16h00,**
- **Samedi 18 octobre de 9h00 à 11h00,**
- **Jeudi 23 octobre de 9h00 à 11h00,**
- **Lundi 27 octobre de 15h00 à 17h00,**
- **Mercredi 5 novembre de 14h00 à 16h00.**

### DECISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTEES A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Sous réserve que son économie générale ne soit pas remise en cause, il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), décider d'apporter des modifications au projet de PLU.

L'autorité compétente pour approuver le zonage assainissement des eaux usées, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique est la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dès qu'ils seront transmis aux services techniques de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le site Internet de la commune : <https://mairie-rives.fr>